

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2020

Présents : Christian PAILLOUX, Sylvie BURLLOT, Gérard GUITTARD, Thierry VALLEIX, Julien ADAMI, Maïté BARBECOT, Mickael COURET, Arlette GENDRONNEAU, Arnaud LAPRA, Patrice LÉBOUCHARD, Jacques MANDON, Jean-Luc MIOCHE, Maria SENECAIRE, Odile VELLETT

Absente : Marie-Paule CHAZAL : pouvoir à Gérard GUITTARD

Secrétaire : Maïté BARBECOT

### Huis Clos

Une maison chemin de la Freydière est soumise au conseil dans le cadre d'une DIA, il s'agit de la parcelle ZR 146 pour une valeur de 52000 euros. A l'unanimité les membres du conseil décident de ne pas préempter.

Une délibération est prise afin d'accorder un temps partiel pour tout agent qui le demanderait, dans la mesure où ce temps partiel ne gêne pas le service. Cela implique que seule l'autorité du maire est requise pour signer les arrêtés ; Christian PAILLOUX précise qu'en ce qui le concerne, il ne prendra pas de décision sans l'accord du conseil, mais cette délibération simplifiera les procédures futures pour des demandes éventuelles.

1 abstention, 14 pour.

Madame LETURQUE qui a été recrutée sur un poste à 100% (sur la fiche de poste) demande un temps partiel à 80%, ce qui avait été discuté lors des entretiens de recrutement.

Une campagne de recensement débute sur notre commune, une rencontre avec l'INSEE a établi que cela nécessitait le recrutement d'un coordinateur et de 3 agents, soit 4 personnes (contre 3 lors du précédent recensement). La commune est découpée en 4 secteurs : 2 dans le bourg, 1 pour la périphérie et 1 pour Chadrat.

Il est proposé de recourir à un régime indemnitaire qui couvre les frais de transport des agents qui doivent utiliser leur véhicule (pour le travail de terrain et pour la journée de formation.)

La subvention de 2353 euros est insuffisante pour rémunérer décemment ces 4 agents, la commune devra donc compléter.

Ce travail de recensement est important car de lui découle le montant d'attribution des subventions.

### Point communauté de communes

Le dernier conseil communautaire a eu lieu le 19/12

En ce qui concerne les Ressources humaines il a été voté le transfert d'agents du service de lecture publique des médiathèques des Martres de Veyre et de Vic le Comte (médiathèques qui avant étaient communales)

Ceci porte à 212 le nombre d'agents (temps partiels et temps plein) de la communauté de communes.

Il a été accordé un réaménagement de prêts Logidôme (allongement), ceci pour compenser la baisse des APL qui entraîne un manque à gagner pour Logidôme

La demande de subvention pour le festival d'Ici et Là qui aura lieu au clos d'Issac au mois de juin a été présentée. Le plan de financement de cette manifestation s'élève à 80 250 euros, le reste à charge pour Mond'Arverne communauté serait de 10 050 euros.

Une convention territoriale globale a été approuvée (convention de partenariat signée entre la CAF et les EPCI pour définir un projet stratégique global, en matière d'enfance jeunesse) elle se superpose au contrat enfance jeunesse. On peut espérer une augmentation de la participation de la CAF. Concernant la mise à disposition de la salle des associations pour les actions à destination des ados, l'aspect administratif doit être revu.

Le transfert de résultat du budget « eau » de la commune d'Ollioix a été accepté (la règle étant de partager le montant du résultat d'investissement entre la commune et la communauté de communes), soit 21 806 euros chacune et la totalité du résultat de fonctionnement soit – 4095 euros. Sur la commune d'Ollioix il existe un litige

avec la commune de Saint Nectaire qui n'est pas résolu, pour cette raison le service « eau potable » ne peut pas être transféré au SME, cela conduit à approuver un avenant à la convention de service public relative au transfert de la compétence « eau potable » entre la commune d'Olloix et Mond'Arverne communauté.

Dans le domaine de l'urbanisme une délibération a été prise afin d'instituer le droit de préemption urbain sur l'intégralité des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU), ainsi que sur la parcelle ZH 147 sur la commune de Pignols dans l'objectif d'y réaliser un projet de stationnement public.

Le projet urbain partenarial (PUP) entre un particulier et la commune de Saint-Saturnin a été approuvé (voir précédent compte rendu)

Le président de Mond'Arverne va solliciter le renouvellement de la dénomination de « commune touristique » pour les communes d'Aydat et de Saint-Saturnin.

Les travaux concernant la maison Thonat vont débuter (Arnaud Lapra demande de vérifier la durée de validité du permis).

Sylvie Burlot fait part de la création d'un groupe de travail « aides aux propriétaires privés », sous-groupe de la commission « habitat ». Il s'agit d'un programme d'aide en complément des aides du Programme d'Intérêt Général « Habiter mieux » porté par le département et l'ANAH. Ce PIG permet un accompagnement technique et social des propriétaires (habitat indigne, précarité énergétique, adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap).

Maria Senectaire fait part de la tenue du nouveau forum « Bien vieillir » qui aura pour thème cette année l'alimentation, en partenariat avec le CLIC de Billom. Les habitants de 60 ans devraient recevoir une invitation prochainement.

Maïté Barbecot fait part du taux de réponse satisfaisant à l'enquête du Pass'Ados ( c'est sur la commune de Saint Saturnin que le taux de réponse par voie électronique est le plus élevé)

#### Délibération portant création d'emploi non permanent d'agents recenseurs

4 agents recenseurs qui seront indemnisés en fonction des spécificités de chaque secteur (ex indemnisation utilisation voiture)

15 POUR

#### Participation financière pour l'extension souterraine du réseau électrique chemin de Vocan

Un courrier du SIEG pour une extension de réseau chemin de Vocan (dans le cadre d'une construction d'une maison individuelle) demande une participation à la mairie de 1673 euros pour les 69 m de fouille (forfait de 500 euros plus 17 euros par mètre)

Remarque : il avait été demandé au SIEG un devis pour l'enfouissement des tronçons situés en amont, qui ne sont pas enfouis actuellement, l'idée étant de tout réaliser en même temps : 6500 euros TTC pour France télécom et 9300 euros TTC pour l'éclairage public. A intégrer au budget 2020.

De même des devis sont en cours pour les secteurs du Chemin sous la ville, de Pierre Froide et de Bernardy. Les coûts étant élevés il s'agit de programmer ces travaux sur plusieurs années.

#### Redevance Orange\_ Utilisation du domaine public routier 2019

14,549 km souterrain et 1.112km aérien : redevance 652.96 € pour 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité

Nous n'avons pas encore les tarifs pour 2020.

#### Appel à candidature- accueillir un spectacle « les automnales » 2020/2021

Une réponse positive entrainerait la commune à s'engager à accueillir un spectacle, prendre en charge les repas et hébergement de la compagnie, de payer les droits à la SACEM, d'assurer la communication, de veiller au respect de la fiche technique....ce qui apparait trop lourd pour une petite commune comme la nôtre. Il est décidé de sursoir pour cette année et de se tourner vers Mond'Arverne Communauté qui a la compétence culture.

#### Proposition de conférence sur la taille de la pierre organisée par M. Courtadon

Il propose (avec l'appui de l'association Arkose) une conférence sur son métier (la taille de pierre), avec une participation pour la commune de 500 €. Et ce avant fin février (car après il part aux Etats Unis). Malgré l'intérêt porté à cette conférence, le délai parait trop court pour assurer une bonne communication. Julien Adami propose d'associer d'autres associations pour mailler le territoire, pour un éventuel cofinancement (voir la tenue d'une buvette pour contribuer aux frais), Il est également proposé de contacter l'office de tourisme pour assurer la communication, dans l'éventualité où cette conférence pourrait avoir lieu plus tard.

### Informations diverses

- Demande pour une course cycliste (club cycliste des Martres UFOLEP) : circuit "La Reine Margot" le 8 mai 16h-20h. le circuit proposé implique de fermer le bourg à la circulation. Odile Vellet doit contacter le responsable pour proposer un autre circuit qui éviterait de fermer le bourg.
- L' AG du collège St-Joseph a lieu le 14/01 à 15h30. Odile Vellet propose de s'y rendre (Christian Pailloux pas disponible)
- Toutes les archives ont été montées par les agents au grenier.
- Compte-rendu de la visite du prix départemental « Ma commune au naturel », au regard des points à améliorer il est décidé de ne pas postuler en 2020 afin de donner le temps à la nouvelle équipe municipale de remédier aux points cités.
- Arlette Gendronneau fait part de la remarque du jury face au non remplacement d'un agent technique pour les travaux de la commune. Thierry Valleix répond que Florian fait tous les travaux que faisait Mario avant (sauf la maçonnerie) et qu'il apparait moins couteux de faire appel ponctuellement aux auto entrepreneurs, par exemple le passage de l'épareuse a été externalisé pour la somme de 5 000 euros, ce qui est peu couteux au regard de l'entretien d'un tel matériel et du salaire d'un agent à temps plein. Christian Pailloux précise que nous pouvons faire appel aussi à l'équipe PDI de la communauté de communes.
- Demande de devis pour mesures de bruit place du 8 mai : à ce jour un seul devis reçu (APAVE 3000 euros), Maria Senectaire est en attente d'autres devis.
- Michael Couret propose de faire un courrier aux parents de collégiens de Chadrat. En effet de plus en plus d'enfants habitent sur le haut de Chadrat à proximité de la place de la Gazenne, or le bus fait demi-tour mais ne s'y arrête pas, ce qui oblige les jeunes à descendre place Pignols, ce qui peut être dangereux. Ce courrier appuierait la demande d'un arrêt supplémentaire au département place de la Gazenne. A voir la distance règlementaire entre deux arrêts.
- La salle de Chadrat a été malencontreusement louée à 2 personnes sur le même week-end, Odile a géré au mieux : partage sur le week-end, et proposition de la gratuité en contrepartie.
- Une personne intéressée par la boutique sous la brocante : édition la Flandonnière qui doit visiter le local.
- Jacques Mandon attire l'attention sur une poutre en très mauvais état de l'arrêt de bus chemin du bec, une vérification s'impose avec une réparation afin de sécuriser le site.

Séance levée à 11h15